



OTIF



Communiqué de presse
Berne, le 25.10.2011

**Organisation intergouvernementale
pour les transports internationaux
ferroviaires**

La Géorgie dépose une demande d'adhésion

Le régime de la COTIF s'appliquera à une des grandes artères caucasiennes

Dans une note diplomatique du 19 octobre 2011, la Représentation permanente de la Géorgie auprès des Nations unies et d'autres organisations internationales à Genève a transmis au Secrétaire général de l'OTIF une demande d'adhésion à la COTIF.

Le réseau ferré géorgien englobe au total plus de 1 600 km et est complètement électrifié. 248 km de lignes seront soumis aux règles uniformes pour les transports internationaux directs de voyageurs et de marchandises par chemins de fer (CIV/CIM).

Sont concernés les tronçons entre le port et la gare de Poti, entre le port et la gare de Batoumi, ainsi que la partie géorgienne, de Gardabani à Kartsakhi sur l'axe Kars-Tbilissi, de l'artère transcaucasienne reliant le port azerbaïdjanais de Bakou sur la mer Caspienne à la Turquie et l'Europe. D'ici à ce que les lignes encore en construction sur le territoire géorgien soient mises en service fin 2012, l'Azerbaïdjan devrait avoir déposé sa demande d'adhésion.

Les conditions-cadres de la sécurité juridique offerte par la COTIF seraient ainsi garanties pour l'ensemble du Caucase.

Cette liaison ferroviaire est également d'un grand intérêt économique pour des États non membres de l'OTIF comme la Chine et le Kazakhstan car elle leur permet de transporter par le rail de grandes quantités de marchandises en direction de l'Europe via la ligne Bakou-Tbilissi-Kars et même jusqu'en Europe dès que le tunnel Marmaray sera en service.

Selon certaines spéculations lues dans la presse, le volume des marchandises transportées devrait à l'avenir atteindre 30 millions de tonnes par an.

Une fois les formalités d'adhésion effectuées, la Géorgie devrait devenir le 48^e État membre de l'OTIF à l'été 2012.



L'OTIF en bref

L'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) comprend actuellement 47 États membres (Europe, Proche/Moyen-Orient et Afrique du Nord).

Le droit uniforme créé par l'OTIF s'applique actuellement aux transports ferroviaires internationaux réalisés sur une infrastructure ferroviaire de 250'000 km et aux transports complémentaires effectués, en trafic marchandises et voyageurs, sur plusieurs milliers de kilomètres, par voie maritime, voies de navigation intérieure et (en trafic intérieur) par la route. Le siège de l'Organisation est à Berne en Suisse.

cf. www.otif.org - [Informations générales](#)

Service de presse

Katja Bürkholz

Tél. : +41.31.359.10.30

Fax : +41.31.359.10.11

E-mail : Media@otif.org

Site web : www.otif.org - [NEWS](#)